

Foix, le 2 septembre 2021

Division de  
**l'Administration**  
Générale  
DAG  
Affaire suivie par :

Jean-José HERREROS  
Référént

Tél : 05 67 76 52 59  
Mél : ia09dag-adm@ac-  
toulouse.fr

7 Rue du Lieutenant  
Paul Delpech  
09008 FOIX

Le Recteur de l'Académie de Toulouse

Vu l'arrêté du 04 octobre 1991 modifié par l'arrêté du 21 février 2001 instituant la composition et le rôle de la commission nationale d'action sociale et des commissions académiques et départementales d'action sociale

ARRETE - 2021

### **Article 1**

Sont nommés membres de la Commission Départementale d'Action Sociale (CDAS) de l'Ariège à compter du 2 septembre 2021 :

#### **REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION**

##### **Titulaires**

- Monsieur FICHET Laurent, Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, Président de la CDAS ou sa représentante :
- Madame CLARAC Sylvie, Secrétaire générale de la DSDEN de l'Ariège
- Monsieur RICHARD Jérémy, Principal du collège J.P. Rambaud

#### **REPRESENTANTS DES FEDERATIONS DE FONCTIONNAIRES**

##### **Titulaires**

Madame GAY Ghislaine UNSA Education  
Madame PIQUEMAL Myriam UNSA Education  
Madame SANS Mylène UNSA Education  
Monsieur BURLION Jules-Marie FSU  
Monsieur MAGNIER Assaad FSU

##### **Suppléants**

Madame DEJEAN Anne UNSA Education  
Madame DUCROS Claire UNSA Education  
Madame DUZAC Françoise UNSA Education  
Monsieur GARCIA Antoine FSU  
Madame MORTELECQUE Jeanne FSU

#### **REPRESENTANTS DE LA MUTUELLE GENERALE DE L'EDUCATION NATIONALE**

##### **Titulaires**

Monsieur MARROT Jean-Philippe, Directeur  
Madame LAURENT AGUER Valérie, Présidente  
Monsieur PONT Francis, Trésorier adjoint  
Madame FERRIGNO Karine, déléguée  
Madame SENTENAC Elodie

### Suppléants

2/2

Monsieur AUTHIE Francis  
Monsieur DHOMPS Patrice  
Madame MARIE Marie-France  
Madame NAVARRO Maryse  
Monsieur JORGE Ernest

#### **Article 2**

En cas d'empêchement du président, Madame Sylvie CLARAC, Secrétaire Générale de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Ariège, assurera son remplacement.

#### **Article 3**

Les membres titulaires et les membres suppléants sont nommés pour une période de quatre ans

#### **Article 4**

La Secrétaire générale de la Direction des services départementaux de l'Education nationale de l'Ariège est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Recteur de l'académie de Toulouse  
et par délégation  
l'Inspecteur d'Académie  
Directeur académique des services  
De l'Education nationale de la DSDEN de l'Ariège



Laurent FICHET